



jours à poser pour congés payés

Par **mala34**, le **07/06/2012** à **11:21**

Bonjour. Je travaille dans une société de propreté. J'ai un cdi dans lequel sont inscrites mes horaires. Je travaille du lundi au samedi, de 22h à 3h.

Mon responsable m'a dit que pour avoir une semaine de congés, je dois poser 6 jours. Cela m'étonne car je suis planifiée 5 jours par semaine et c'est toujours comme ça, ça ne change jamais.

Je ne vois pas pourquoi je dois poser le samedi si je ne le travaille pas. Je fais le total de mes heures sur les 5 jours de la semaine. C'est écrit noir sur blanc dans mon contrat.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'éclairer ? J'ai essayé de trouver dans la convention mais je n'y arrive pas. Merci

Par **P.M.**, le **07/06/2012** à **12:34**

Bonjour,

Si vous acquérez 2,5 jours ouvrables par mois de travail soit sur 12 mois 30 jours ouvrables donc 5 semaines de 6 jours ouvrables du lundi au samedi, il est normal qua quand vous prenez une semaine, il vous soit décompté 6 jours ouvrables, le décompte commençant le premier jour ouvré qui aurait dû être travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise...

Par **mala34**, le **07/06/2012** à **15:14**

merci beaucoup pour votre réponse.
je comprends mieux en effet.

j'avais peur de me faire avoir d'un jour à chaque fois.

cordialement.

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **15:21**

Bonjour,
Pour la même raison, si vous posez un vendredi seul en congé payé, on vous retirera 2 jours (vendredi et samedi).